



Monsieur.

Il y a quelque temps que je vous écrivis, pour vous rendre grace du
beau présent qu'il vous avoit plu de me faire de la représentation
de vre. agréable logis; Je ne say si ma lettre vous aura été rendue,
et si par quelque accident Je ne seray point devenu coupable dans
vre. esprit, quoys qu'en effet Je ne puisse être tout au plus, en cela, que
malheureux. Mais ~~d'au~~ que le malheur ne soit pas vn crime, Je me
sens même obligé de m'en justifier, par ce que Je ne veux pas seulement
que vous me puissiez soupçonner de paresse, ou d'Ingratitude. Cest
ce qui me fait prendre la liberté de vous témoigner encoré aujourd'huy
le regrettement que j'ay & de l'honneur de vre. souvenir, & de celuy
d'une favor que par toutes sortes de raisons me doit étre reçondurable.
Mais pour vous donner vne preuve Infaillible de la confiance que j'ay
en vre. bonté, & de l'estime particulière que Je fays de vre. bien veillance,
en vous faisant paroître ma reconnaissance, J'ose vous demander vne
nouvelle grace, & vous importuner, en vous faisant vn remerciement.
J'espere néanmoins, que vous ne me blâmerez pas d'avoir traité avec
vous de la sorte, & qu'après m'avoir promis de maymer, & commandé
de me prévaloir de vre. favor pour mes intérêts ou pour ceux de mes
amis, vous aurez agréable que Je vs. la demande pour Monsieur de
Fremont, qui vous rendra cette lettre. Cest un Jeune Gentilhomme,
qui a de fort bonnes Inclinations, & l'esprit extrêmement formé pour
une personne de son âge. Il sen va en Hollande pour y apprendre
le mettier des armes, qui y est exercé en perfection, & qui est comme
le Temple de Mars, où tous les Guerriers sont obligez de sacrifier,
s'ils ne veulent passer pour profanes, parmy ceux qui se sont consacrer.

Hug. 37.

à son service. J'espére qu'il ne manquera ni de jugement ni de
corder, quoq que le premier ne soit pas toujours le partage des
jeunes soldats, ni des hommes sans barbe. Entre plusieurs
recommandations importantes qu'il emportera po' des personnes tres
illustres de vre nation & de la nre, disques les il pourra être
assiste & protégé en plusieurs choses, il a creu qu'il n'en pourroit
avoir de plus utile, qu'aujors de vous, Monsieur, & ayant su que
j'avois l'honneur d'estre connue de vous, & d'avoir quelque part en vos
bonnes graces, il m'a demandé cette lettre, que je ne lui ay pu refusé,
tant pour l'affection que je lui porte, que pour l'ancienne & etroite
amitié qui est entre Monsieur d'Abancourt son Oncle, qui lui tient
lieu de Père, & moy; Je me promets, Monsieur, que vous aimerez
le Neveu quand vo. le connîtrez, non po' ma recommandation,
mais po' ce qu'il vaut; de sorte que je ne vo. parleray point davantage
de lui, mais seulement de son excellent Oncle que Je vo. viens de
nommer, & que Je voudrois bien que vo. aymassiez sur ma relation,
en attendant que vo. Jugiez par ses ouvrages s'il en est digne à cause de
son esprit, Je vo. assure qu'il mérite cet honneur par les bonnes qualitez
de son ame, & que sa Piété, sa générosité & sa franchise, ne le rendent
pas moins aymable, que son Javoir son Eloquence, & les graces
particulières de son style lui donnent de réputation. Je croiois que
Monsieur d'Fremont vo. porteroit une version que ce cher Oncle fait
Imprimer des six premiers Livres de Tacite, où vo. vienez peut étre
l'Histoire Romaine accompagnée d'une Maté que nre. langue n'avoit
point encore été capable de lui fournir. Que si vo. craignez que
l'amitié rende suspect ce que Je vous dis d'un hom. que Je vo. ay déjà
avoué que Jaymoys détrinemant, Je prendray po' garent de tout ce que
Je vo. en dis, M. de Balzac, qui est un juge très capable, & très équitable
tout ensemble, des choses de cette nature. Il vous pourra donc dire si

J'ay vee en mon amy les choses plus grandes qu'elles n'y sont, ou si
J'ay diminué de leur prix en vous les représentant de mauvaise grace;
et sur la relation Je m'assure que vo. m'accuserez plutôt d'avoir
diminué quelque chose de ce que vaut une si excellente personne,
que de l'avoir trop louée. Auriste, Monsieur, Je vous ay mandé
que j'avois fait tenir à M. de Balzac le paquet que vo. luy addistier
lors que je receuy celui qu'il vo. avoit peu de m'droyer; mais Je
suis obligé de le justifier de ce qu'il ne vo. en a pas encore remercié;
Et de vo. dire, que ne s'estans point rencontré plutôt de commodité
affarée po. le luy f. tomber entre les mains, sans qu'il fut gâté, il est
demeuré jusqu'à cette heure chez celuy à qui Je l'avois baillé; mais il
l'a mis dans une balle qui doit partir au premier jour, si elle ne
l'est déjà; Et sorti qu'il le recevra assurément dans peu de temps, & sans
doute, vous aurez bientôt après des témoignages de l'obligation qu'il vo.
en aura, car il m'a écrit, par avance, son sentiment sur ce sujet, qui
me fait bien connître qu'il a de vous, Monsieur, toute l'opinion
avantageuse que vous. Votre vo. peut faire mériter de tous ceux
qui ont le bonheur de la connaitre; entre lesquels si Je suis des
moindres, ce n'est pas en ce qui regarde l'inclination à vos honnêter,
& la passion de vo. d'être perpétuellement, & véritablement,

Monsieur,

Vre. tres humble & tres
obligé serviteur

Lor. 27. April 1690. —

Conrart

Conrart.

A Monsieur

Monsieur Huygens
Seigneur de Tullcken,
Fer de Monsieur le Prince
Orange & Secrétaire de
S.S. Commandement.

